



Nombre de membres en exercice : 13

Votants : 10

Abstentions : 0

Pour : 10

Contre : 0

Département de Loire-Atlantique

CCAS de la CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 10 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 10 janvier à 14:30, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Fabrice ROUSSEL.

Etaient présents :

M. ROUSSEL, Mme RANNOU, Mme CAPITAIN-GUEVEL, Mme LAJEANNE, Mme LE HEIN, Mme CLOUET, Mme LANNUZEL, M. LE BIHAN

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Mme BRANCHEREAU, M. GUILLEMINEAU, Mme STEFANI

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme MAUCHRETIEN à Mme CLOUET, M. STAUBACH à Mme LE HEIN

Mme CAPITAIN-GUEVEL a été élue Secrétaire de Séance.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES : BUDGET PRIMITIF 2023

DL_2023_01_01

Monsieur ROUSSEL expose :

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les administrateurs du CCAS sont appelés à débattre des orientations proposées pour l'élaboration du Budget Primitif dans les deux mois précédant son adoption. Le présent rapport a pour objet de discuter des orientations à donner au budget primitif de l'exercice 2023, dont le vote aura lieu lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 février 2023.

Dans le cadre d'un pacte citoyen et solidaire renforcé, il est rappelé que le CCAS assure, en cohérence avec le projet de la collectivité, la mise en œuvre des orientations politiques locales relevant du champ de l'action sociale. Il fonde le cœur de son intervention dans le développement d'actions et la mobilisation de moyens de proximité visant à lutter contre toute forme d'exclusion et à accompagner les publics dans l'accès à leurs droits fondamentaux afin de contribuer à leur insertion et à leur inclusion dans la société. Le CCAS coordonne et anime, dans ce cadre, une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en relation étroite avec les partenaires institutionnels et associatifs intervenant sur son territoire.

Depuis le déclenchement de la crise sanitaire en 2020, l'action du Pôle Solidarités / CCAS a été marquée par la gestion des impacts et le traitement des conséquences sociales ou psychologiques de cette crise pour les publics les plus fragilisés et vulnérables : soutien budgétaire, lutte contre l'isolement, prévention du décrochage scolaire, mise à l'abri en urgence de publics victimes de violences conjugales et infra-familiales...

Dans ce contexte, **certains indicateurs témoignent d'une progression, voire d'une accélération de certains besoins sociaux exprimés par les chapelains, en particulier au plan du logement**, comme l'attestent le poids croissant occupé par le nombre de personnes hébergées faisant l'objet d'un accompagnement social ou la très forte augmentation du nombre de demandeurs de logements sociaux qui, fin 2022, s'élevait à 819 contre 638 fin 2019 (+ 28,3 %).

Comme l'a confirmée la synthèse du rapport de diagnostic de l'Analyse des Besoins Sociaux, présentée lors du Conseil d'Administration du 8 novembre 2022, **ces besoins concernent principalement certaines catégories de ménages, personnes isolées et familles monoparentales**, dont le nombre a très fortement augmenté entre 2009 et 2019 (respectivement + 76 % et + 70 %) et qui **sont plus spécifiquement touchées par des situations de précarité**. Celles-ci rassemblent entre autres la presque totalité des ménages bénéficiaires du RSA socle en 2020 (*source : données allocataires de la CAF*) : depuis 2016, le nombre de ménages monoparentaux bénéficiaires de ce minima social a même doublé (92 ménages en 2020 contre 50 en 2016).

A l'instar du nombre croissant de personnes aidées par le CLIC depuis 2016, **ces besoins se manifestent, enfin, dans l'accompagnement des aînés**. Le nombre de personnes âgées de + de 75 ans a augmenté de près de 50 % entre 2009 et 2019 et devrait doubler d'ici 2030.

La crise sanitaire a par ailleurs amené à questionner et à poursuivre l'adaptation de nos pratiques et de nos organisations et, notamment, la nécessité de développer des démarches d'« aller-vers » auprès de publics parfois « sortis des radars », ne disposant pas toujours de l'accès à l'information et aux dispositifs existants et pour lesquels des enjeux d'accompagnement et d'accès aux droits peuvent se poser.

Dans la continuité des actions développées en 2022 par les équipes du Pôle Solidarités / CCAS (actions collectives auprès d'habitants et partenaires : valorisation des bilans de santé, des aides de la MDPH, des dispositifs en faveur de l'insertion et de l'emploi...), **une table-ronde thématique sera ainsi consacrée le 24 janvier 2023 à l'accès aux droits, dans le cadre de la finalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux**.

Les orientations budgétaires suivantes prennent en compte les besoins recensés dans différents domaines d'intervention du CCAS, et plus globalement du Pôle Solidarités, en particulier en direction des personnes en difficulté (aides de secours, hébergements d'urgence) ou des aides à la famille (accès aux loisirs des ménages les plus modestes...).

Celles-ci visent à soutenir l'action du Pôle Solidarités / CCAS dans un contexte durablement dégradé.

I - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU CCAS POUR L'ANNÉE 2023

1 - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement proposées sont évaluées à 95 584 € et enregistrent une diminution de 16 % par rapport au budget 2022 : cette diminution est liée à la prise en charge exceptionnelle en 2022 du coût de la prestation dédiée à la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux qui s'élève à 20 520 €.

PLACER LES CHAPELAINS AU CŒUR DU SERVICE PUBLIC ET CHERCHER CONTINUUELLEMENT À AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU.

L'Analyse des Besoins Sociaux a été engagée au premier semestre 2022 afin, d'une part, d'objectiver les besoins de la population chapelaine et, d'autre part, alimenter et adapter les politiques sociales de la collectivité.

Sa restitution interviendra en mars 2023.

Au-delà de l'obligation légale fixée à chaque CCAS, il est attendu que cette action permette de valoriser l'action du CCAS auprès des différents acteurs locaux : élus, services municipaux, partenaires, habitants...

ACCOMPAGNER LES CHAPELAINS, NOTAMMENT CEUX EN DIFFICULTÉ OU FRAGILISÉS.

Le cumul des propositions de dépenses consacrées à l'aide aux personnes (aides de secours), au logement social (logements d'urgence : fluides...), en direction des personnes âgées et aux aides à la famille, s'établit à 74 764 € : ces dépenses sont en diminution de 7 % par rapport au BP 2022.

Ces propositions d'ajustements tiennent compte du réalisé de l'exercice 2022 et d'une plus faible consommation de certains crédits par rapport aux prévisions (ex : accès aux loisirs).

Celles-ci pourront être réévaluées à l'occasion de l'examen et du vote du Budget Supplémentaire 2023.

POURUIVRE LE SOUTIEN DES PROJETS ASSOCIATIFS.

Afin de soutenir les associations sociales œuvrant sur le territoire en complémentarité des actions du CCAS, en particulier en matière d'accès aux droits, l'enveloppe budgétaire dédiée aux demandes de subventions de fonctionnement et aides au projet s'établit à 13 020 € : celle-ci est en augmentation de 16 % par rapport à 2022.

En parallèle, une aide financière est consacrée à hauteur de 5 250 € aux structures d'aide à domicile (ADAR, ADT 44 et ANAF).

2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTION DE LA VILLE :

Le CCAS sollicitera la Ville pour l'octroi d'une subvention d'équilibre à hauteur de 77 090 € (- 18 % par rapport à 2022).

AUTRES RECETTES :

Les principaux autres postes de recettes sont les suivants :

- loyers et participation financière de la CAF (logements d'urgence) : 10 451 €
- participation du Conseil Départemental à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA : 6 143 €

3 - BUDGET GLOBAL D'INVESTISSEMENT

Évalué à environ 1 000 €, en dépenses et recettes, celui-ci correspond à une provision pour les prêts sociaux et à l'équipement en mobiliers pour les logements d'urgence.

II - ACTIONS DU POLE SOLIDARITÉS CONDUITES SUR LE BUDGET VILLE

Le Pôle Solidarités conduit également différentes actions inscrites au budget de la Ville et qui viennent compléter les actions du CCAS.

1 - EN DIRECTION DES PERSONNES RETRAITÉES

Depuis plusieurs années, la collectivité est mobilisée dans des actions visant à **favoriser le maintien à domicile et le développement du lien social des personnes âgées**, afin d'anticiper et appréhender les problématiques engendrées par le vieillissement de la population. Cette mobilisation s'est traduit par le

recrutement en janvier 2022 d'une chargée de mission « seniors » qui assurera le suivi local de la feuille de route « longévité » métropolitaine et qui pilotera le déploiement de la démarche « Ville Amie des Aînés » au premier semestre 2023 (diagnostic territorial), à laquelle la Ville a adhéré.

- développement d'un programme d'habitat intermédiaire seniors (dépôt de permis au 1^{er} semestre 2023)
- mise en place de l'école Sport Santé Seniors (pilotage assuré par le service des Sports en lien avec le Pôle Solidarités)
- soutien financier au CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) et organisation de nouvelles actions de prévention dans le cadre des Rendez-Vous d'Automne
- aide aux aidants : animation de 20 nouvelles séances du café parenthèse et de 8 séances de l'atelier mémoire, poursuite des ateliers ludiques
- soutien aux personnes âgées isolées : animation d'une formation et de séance(s) d'analyse de la pratique auprès du réseau de bénévoles animé par le CCAS

2 - EN DIRECTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE DE PREVENTION-SANTÉ

La collectivité poursuit la **mise en œuvre des actions inscrites dans son nouveau Plan Handicap (2022-2025)** et s'est engagée dans la production d'un diagnostic visant à la **mise en place d'un Plan local de Santé**.

En partenariat avec l'Observatoire Régional de la Santé (O.R.S.), un questionnaire a dans ce cadre été diffusé à la population, fin 2022 (retour de + de 350 questionnaires).

3 - EN DIRECTION DES PERSONNES EN INSERTION PAR L'EMPLOI

La politique de la collectivité en faveur de l'**insertion sociale et professionnelle** se décline de la manière suivante :

- organisation en partenariat avec la Maison de l'Emploi Nantes Nord, Pôle Emploi, Unité Emploi et l'association E.C.E. de la nouvelle édition des Rencontres de l'Emploi, programmée le 23 mars 2023
- recrutement de 7 nouveaux Parcours Emploi Compétence (P.E.C.)
- soutien aux chantiers d'insertion de Solidarité Emploi (+ de 3 400 h)

4 - EN DIRECTION DU LOGEMENT SOCIAL

- accès au logement des publics spécifiques : mise à disposition à l'association Une Famille un Toit 44 de deux logements d'urgence dédiés à l'accueil de 10 migrants isolés, accompagnement à la stabilisation et à l'intégration d'une trentaine de familles migrantes d'Europe de l'Est (MENS) sur le site de la Métairie Rouge, en lien avec la Métropole et le Département
- gestion des logements d'urgence : partenariat avec Solidarité Estuaire et projet de mise en œuvre, en lien avec le Département et d'autres communes de la Métropole, d'un protocole dédié à la mise à l'abri de femmes victimes de violences conjugales
- accueil et gestion des demandes de logement social (enregistrement, suivi des demandes et attribution des logements)
- participation financière à l'ADIL (permanences juridiques d'accès aux droits) et accueil au sein des locaux du Pôle Solidarités de permanences de l'Espace Info Énergie et de Soliha (lutte contre la précarité énergétique).

Il vous est donc proposé :

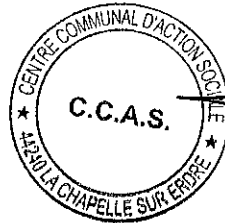
- d'approuver les lignes directrices du présent rapport d'orientations budgétaires,
- d'autoriser Monsieur le Président à transmettre ce rapport à Monsieur le Préfet et à Madame la Présidente de Nantes Métropole (EPCI dont la Commune est membre), ainsi qu'à procéder à sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les me

Le Conseil d'Administration du CCAS approuve ces propositions par :

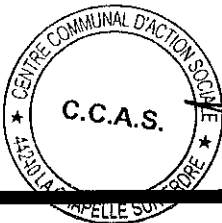
- 10 voix pour

Pour extrait certifié conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,



Laurence RANNOU

Le Président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de la présente délibération,
compte tenu de sa publication le _____
et de sa réception en Préfecture de NANTES le _____



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente



Laurence RANNOU